

DAILY DEGRESSIF TRANSAT NOVEMBRE 2026

- **Titre de créance de droit français présentant un risque de perte en capital partielle ou totale en cours de vie[1] et à la date d'échéance[2] (ci-après désigné le « titre », le « titre de créance » ou le « produit »).**
- Durée d'investissement conseillée pour bénéficier de la formule de remboursement : 12 ans et 7 jours (hors remboursement automatique anticipé[3]). **En cas de revente avant la date d'échéance[2] ou la date de remboursement automatique anticipé[2], l'investisseur prend un risque de perte en capital partielle ou totale non mesurable a priori.**
- **Produit de placement risqué alternatif à un investissement dynamique risqué de type actions. Il s'inscrit dans le cadre de la diversification des actifs financiers d'un investisseur et n'est pas destiné à en constituer la totalité.** Pour plus d'informations concernant ce type de produit, il est également possible de consulter à titre informatif uniquement le site : Produits structurés : comprendre pour mieux investir - AFPDB[5]
- **Cadre d'investissement/éligibilité :** Compte-titres dans le cadre d'une offre ne donnant pas lieu à la publication d'un prospectus exclusivement (placement privé uniquement), unité de compte d'un contrat d'assurance-vie, de capitalisation ou d'épargne retraite (individuel, ou collectif le cas échéant).
- **Période de commercialisation :** du 22 septembre 2026 au 30 novembre 2026 (inclus). La commercialisation du produit peut cesser à tout moment sans préavis avant le 30 novembre 2026.
- ISIN : FRC653110268
- **Produit émis par Citigroup Global Markets Holdings Inc.[4] (l'« Émetteur »), bénéficiant d'une garantie des sommes dues fournie par Citigroup Inc.[4] (le « Garant »). L'investisseur est par conséquent exposé au risque de défaut de paiement et de faillite de l'Émetteur, ainsi que de défaut de paiement, faillite et de mise en résolution du Garant.**
- Dans le cadre d'un contrat d'assurance-vie, de capitalisation ou d'épargne retraite (individuel, ou collectif le cas échéant), l'assureur s'engage exclusivement sur le nombre d'unités de compte mais non sur leur valeur, qu'il ne garantit pas. Il est précisé que l'entreprise d'assurance d'une part et l'Émetteur et le Garant d'autre part, sont des entités juridiques distinctes. Ce document n'a pas été rédigé par l'assureur.
- Le document d'informations clés (DIC) relatif à ce produit peut être consulté et téléchargé à l'adresse https://www.regxchange.com/trades/kid?id=FRC653110268&lang=FR&jurisdiction=FR.
- **Les investisseurs ne sont pas protégés contre l'effet de l'inflation dans le temps. Le rendement réel du produit corrigé de l'inflation peut par conséquent être négatif.**
- **VOUS ÊTES SUR LE POINT D'ACHETER UN PRODUIT QUI N'EST PAS SIMPLE ET QUI PEUT ÊTRE DIFFICILE À COMPRENDRE.**

Communication à caractère promotionnel

(1) L'investisseur prend un risque de perte en capital partielle ou totale non mesurable a priori si les titres de créance sont revendus avant la date d'échéance[2] ou de remboursement automatique anticipé[2]. L'investisseur supporte le risque de défaut de paiement ou de faillite de l'Émetteur et du Garant et de mise en résolution du Garant. Pour les autres risques de perte en capital, voir pages suivantes.

(2) Veuillez-vous référer au tableau récapitulant les principales caractéristiques financières en page 12 pour le détail des dates et des barrières.

(3) Le remboursement automatique anticipé ne pourra se faire, en tout état de cause, avant la fin de la premier année suivant la date de constatation initiale (30 novembre 2026).

(4) Citigroup Global Markets Holdings Inc. : Standard & Poor's A / Moody's A2 / Fitch AA-. Citigroup Inc. : Standard & Poor's BBB+ / Moody's A3 / Fitch A. Notations en vigueur au moment de la rédaction de la présente brochure le 31 août 2026. Ces notations peuvent être révisées à tout moment par les agences de notation et ne sont pas une garantie de solvabilité du Garant et de l'Émetteur. Elles ne sauraient constituer un argument de souscription au titre de créance.

(5) https://afpdb.org/produits-structures-comprendre-pour-mieux-investir/. La page renvoyée par ce lien relève de sources externes.

ZENITH CAPITAL

*La présente brochure décrit les caractéristiques du titre de créance « **DAILY DEGRESSIF TRANSAT NOVEMBRE 2026** » et ne prend pas en compte les spécificités des contrats d'assurance-vie, de capitalisation ou d'épargne retraite (individuel, ou collectif le cas échéant) dans le cadre desquels ce produit peut être proposé.*

*Les termes « capital » et « capital initial » utilisés dans cette brochure désignent la valeur nominale des titres « **DAILY DEGRESSIF TRANSAT NOVEMBRE 2026** » soit 1 000 EUR. Le montant remboursé s'entend hors commissions de souscription et/ou frais d'entrée, de rachat, d'arbitrage et de gestion applicables au cadre d'investissement et hors prélèvements fiscaux et sociaux.*

Les Taux de Rendement Annuels Nets présentés sont nets de frais de gestion dans le cas d'un contrat d'assurance-vie, de capitalisation ou d'épargne retraite (individuel, ou collectif le cas échéant), ou nets de droits de garde dans le cas d'un investissement en compte-titres (en prenant comme hypothèse un taux de frais de gestion ou de droits de garde de 1% par an) mais sans prise en compte des commissions de souscription et/ou frais d'entrée, de rachat, d'arbitrage liés, le cas échéant, au contrat d'assurance-vie, de capitalisation, d'épargne retraite (individuel, ou collectif le cas échéant) ou au compte titres, ni de la fiscalité et des prélèvements sociaux applicables. Pour en savoir plus, nous vous invitons à vous rapprocher de votre conseiller. Ils sont calculés pour un investissement de 1 000 EUR à partir de la date de fin de la période de commercialisation, le 30 novembre 2026, jusqu'à la date de remboursement automatique anticipé(1) ou d'échéance(1) selon les cas.

En cas d'achat après le 30 novembre 2026 (date de fin de la période de commercialisation) et/ou de vente du titre de créance avant la date d'échéance(1) ou la date de remboursement automatique anticipé(1) effective (ou en cas d'arbitrage ou de rachat pour les contrats d'assurance-vie, de capitalisation ou d'épargne retraite (individuel, ou collectif le cas échéant) ou de dénouement par décès pour les contrats d'assurance-vie ou d'épargne retraite), les Taux de Rendement Annuels Nets effectifs peuvent être supérieurs ou inférieurs aux Taux de Rendement Annuels Nets indiqués dans la présente brochure. De plus, l'investisseur supporte le risque de défaut de paiement ou de faillite de l'Emetteur et le risque de défaut de paiement, de faillite ou de mise en résolution du Garant. ***Les avantages du titre de créance profitent aux seuls investisseurs conservant le titre de créance jusqu'à son échéance effective.***

*Le titre de créance « **DAILY DEGRESSIF TRANSAT NOVEMBRE 2026** » peut être proposé comme actif représentatif d'une unité de compte dans le cadre de contrats d'assurance-vie, de capitalisation ou d'épargne retraite (individuel, ou collectif le cas échéant).*

Dans le cadre d'un contrat d'assurance-vie, de capitalisation ou d'épargne retraite (individuel, ou collectif le cas échéant), l'assureur s'engage exclusivement sur le nombre d'unités de compte mais non sur leur valeur, qu'il ne garantit pas. Il est précisé que l'entreprise d'assurance d'une part, l'Émetteur et le Garant d'autre part sont des entités juridiques distinctes. Ce document n'a pas été rédigé par l'assureur.

POINTS CLÉS

Pour un investissement dans « DAILY DEGRESSIF TRANSAT NOVEMBRE 2026 », l'investisseur est exposé pour une durée de 1 à 12 années à l'évolution du niveau de l'indice Morningstar Transatlantic Select 50 Decrement 50 Point GR EUR (ci-après l'« Indice ») (code Bloomberg : MEGA50 Index; RIC: .MSF00001F1G9). L'Indice est calculé en réinvestissant les dividendes bruts détachés par les actions qui le composent et en retranchant un prélèvement forfaitaire constant de 50 points d'indice par an, ce qui est moins favorable à l'investisseur que lorsque les dividendes sont réinvestis sans retranchement. Le remboursement du produit « DAILY DEGRESSIF TRANSAT NOVEMBRE 2026 » est conditionné à l'évolution de l'Indice.

- **Un risque de perte en capital à hauteur de l'intégralité de la baisse(2) enregistrée par l'Indice** si celui-ci clôture, à la date de constatation finale(1), à un niveau strictement inférieur à 50% de son niveau initial(1), ce dernier correspondant à son niveau de clôture constaté le 30 novembre 2026 (ci-après le « Niveau Initial »)**. La perte en capital peut être totale si l'Indice a un niveau nul à la date de constatation finale(1).**
- **Un mécanisme de remboursement anticipé activable automatiquement à partir du 30 novembre 2027 (inclus) et jusqu'au 29 novembre 2038 (inclus)** dès lors que l'Indice clôture à un niveau supérieur ou égal à la barrière de remboursement automatique anticipé(1) à une date de constatation quotidienne(1), la première étant le 30 novembre 2027.
- **Un objectif de gain plafonné d'environ 0,02465% par jour calendaire écoulée depuis le 1 décembre 2026 (inclus)** si, à une date de constatation quotidienne(1), l'Indice clôture à un niveau supérieur ou égal à la barrière de remboursement automatique anticipé(1), ou si l'Indice clôture, à la date de constatation finale(1), à un niveau supérieur ou égal à 80% de son Niveau Initial(1). L'investisseur accepte de limiter ses gains en cas de forte hausse de l'Indice (soit un Taux de Rendement Annuel Net(3) maximum de 7,74%).

(1) Veuillez-vous référer au tableau récapitulant les principales caractéristiques financières en page 12 pour le détail des dates et des barrières.

(2) La baisse de l'Indice est l'écart entre son Niveau Initial(1) et son niveau de clôture à la date de constatation finale (le 30 novembre 2038) exprimé en pourcentage de son Niveau Initial(1).

(3) Les Taux de Rendement Annuels Nets ainsi que les gains ou pertes résultant de l'investissement sur ce titre de créance s'entendent sans prise en compte des commissions de souscription et/ou frais d'entrée, de rachat, d'arbitrage liés, le cas échéant, au contrat d'assurance-vie, de capitalisation, d'épargne retraite (individuel, ou collectif le cas échéant) ou au compte-titres, et fiscalité et prélèvements sociaux applicables, et hors défaut de paiement et faillite de l'Émetteur et du Garant et mise en résolution du Garant. Une sortie anticipée à l'initiative de l'investisseur (hors conditions de remboursement anticipé) se fera à un cours dépendant de l'évolution des paramètres de marché au moment de la sortie (niveau de l'Indice, taux d'intérêt, volatilité et primes de risque de crédit notamment) et pourra donc entraîner un risque de perte en capital partielle ou totale. Voir ci-dessus pour la méthode de calcul des Taux de Rendement Annuels Nets.

Schéma du mécanisme de remboursement du produit

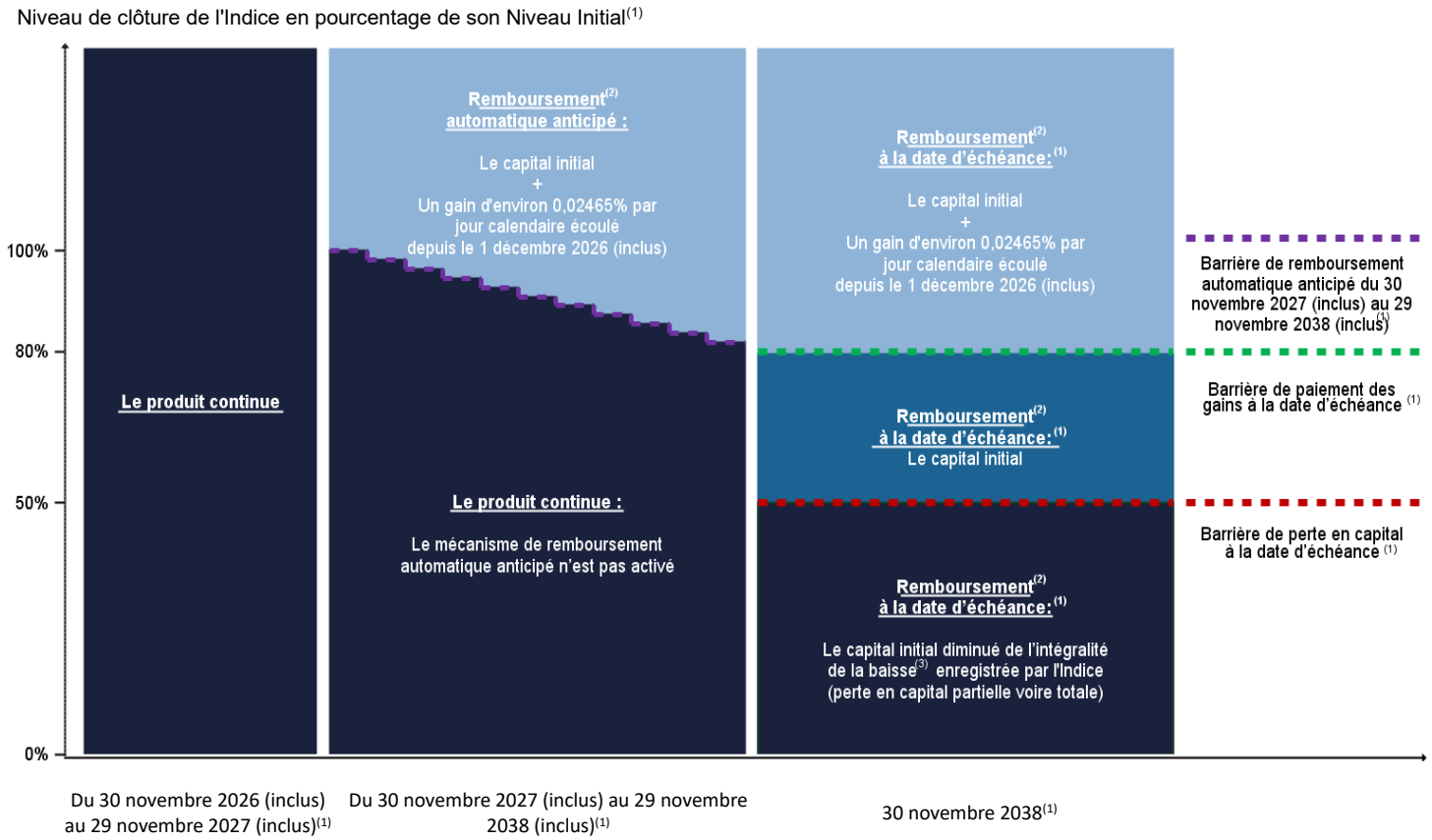

Principaux facteurs de risques

Avant tout investissement dans ce produit, les investisseurs sont invités à se rapprocher de leurs conseils financiers, fiscaux, comptables et juridiques. Les investisseurs sont invités à lire attentivement la section « Facteurs de Risques » du Prospectus de Base avant tout investissement dans ce produit. Les risques présentés ci-dessous ne sont pas exhaustifs :

- **Risque de perte en capital** : Le titre de créance présente **un risque de perte en capital partielle ou totale en cours de vie** en cas de revente des titres de créance avant la date d'échéance(1) **et à la date d'échéance(1)**. La valeur de remboursement du titre de créance peut être inférieure au montant de l'investissement initial. **Dans le pire des scénarios, les investisseurs peuvent perdre jusqu'à la totalité de leur investissement.**
- **Risque de crédit** : L'investisseur supporte le risque de défaut de paiement et de faillite de l'Émetteur ainsi que le risque de défaut de paiement, de faillite et de mise en résolution du Garant. Conformément à la règlementation *Dodd Frank Wall Street Reform and Consumer Protection Act*, en cas de défaillance probable ou certaine du Garant, l'investisseur est susceptible de ne pas recouvrer, le cas échéant, la totalité ou partie du montant qui est dû par le Garant au titre de la garantie ou l'investisseur peut être susceptible de recevoir, le cas échéant, tout autre instrument financier émis par le Garant (ou toute autre entité) en remplacement du montant qui est dû au titre des titres de créance émis par l'Émetteur.
- **Risque de marché** : Le titre de créance peut connaître à tout moment d'importantes fluctuations de valeur (en raison notamment de l'évolution du niveau, du (ou des) sous-jacent(s), des taux d'intérêt et de la prime de crédit), pouvant aboutir dans certains cas à la perte totale du montant investi.
- **Risque de liquidité** : Certaines conditions exceptionnelles de marché peuvent avoir un effet défavorable sur la liquidité du titre de créance, voire même rendre le titre de créance totalement illiquide, ce qui peut rendre impossible la vente du titre de créance et entraîner la perte totale ou partielle du montant investi.
- **Risque lié au sous-jacent** : Le mécanisme de remboursement est lié à l'évolution du niveau de l'indice Morningstar Transatlantic Select 50 Decrement 50 Point GR EUR.
- **Évènements extraordinaires/perturbateurs affectant l'Indice** : Afin de tenir compte des conséquences d'évènements extraordinaires pouvant affecter le (ou les) sous-jacent(s), du produit notamment, la documentation juridique(4) prévoit (i) des modalités d'ajustement ou de substitution et dans certains cas, (ii) le remboursement automatique anticipé du produit. Ces évènements peuvent entraîner une perte pour l'investisseur.

(1) Veuillez-vous référer au tableau récapitulant les principales caractéristiques financières en page 12 pour le détail des dates et des barrières.

(2) Les Taux de Rendement Annuels Nets ainsi que les gains ou pertes résultant de l'investissement sur ce titre de créance s'entendent sans prise en compte des commissions de souscription et/ou frais d'entrée, de rachat, d'arbitrage liés, le cas échéant, au contrat d'assurance-vie, de capitalisation, d'épargne retraite (individuel, ou collectif le cas échéant) ou au compte-titres, et fiscalité et prélèvements sociaux applicables, et hors défaut de paiement et faillite de l'Émetteur et du Garant et mise en résolution du Garant. Une sortie anticipée à l'initiative de l'investisseur (hors conditions de remboursement anticipé) se fera à un cours dépendant de l'évolution des paramètres de marché au moment de la sortie (niveau de l'Indice, taux d'intérêt, volatilité et primes de risque de crédit notamment) et pourra donc entraîner un risque de perte en capital partielle ou totale. Voir en page 2 pour la méthode de calcul des Taux de Rendement Annuels Nets.

(3) La baisse de l'Indice est l'écart entre son Niveau Initial(1) et son niveau de clôture à la date de constatation finale (le 30 novembre 2038) exprimé en pourcentage de son Niveau Initial(1).

(4) Veuillez-vous référer au paragraphe « Disponibilité du Prospectus » en page 13 pour plus d'informations.

MÉCANISME DE REMBOURSEMENT DU PRODUIT

Détermination du Niveau Initial

À la date de constatation initiale (le 30 novembre 2026), on observe le niveau de clôture de l'Indice et on le retient comme Niveau Initial[1].

Mécanisme de remboursement automatique anticipé

Du 30 novembre 2027 (inclus) au 29 novembre 2038 (inclus), à chaque date de constatation quotidienne[1], on compare le niveau de clôture de l'Indice à son Niveau Initial[1].

Si l'Indice clôture à un niveau supérieur ou égal à la barrière de remboursement automatique anticipé[1], un mécanisme de remboursement automatique anticipé est activé et le produit s'arrête. L'investisseur reçoit[2] alors à la date de remboursement automatique anticipé[1] correspondante :

Le capital initial

+

Un gain d'environ 0,02465% par jour calendaire écoulé depuis le 1 décembre 2026 (inclus)

(soit un Taux de Rendement Annuel Net[2] maximum de 7,74%)

Sinon, le mécanisme de remboursement automatique anticipé n'est pas activé et le produit continue.

Barrière de remboursement automatique anticipé

La barrière de remboursement automatique anticipé[1] est fixée à 100% du Niveau Initial[1] à la 1ère date de constatation quotidienne, soit le 30 novembre 2027 et sera ensuite égale au niveau indiqué dans le tableau ci-dessous, selon la date de constatation quotidienne correspondante.

La barrière de remboursement automatique anticipé est exprimée en pourcentage du Niveau Initial[1].

Période	Barrière de remboursement automatique anticipé[1]
29 novembre 2027 (exclu) - 30 novembre 2028 (inclus)	100,00%
30 novembre 2028 (exclu) - 30 novembre 2029 (inclus)	98,18%
30 novembre 2029 (exclu) - 29 novembre 2030 (inclus)	96,36%
29 novembre 2030 (exclu) - 28 novembre 2031 (inclus)	94,54%
28 novembre 2031 (exclu) - 30 novembre 2032 (inclus)	92,72%
30 novembre 2032 (exclu) - 30 novembre 2033 (inclus)	90,90%
30 novembre 2033 (exclu) - 30 novembre 2034 (inclus)	89,08%
30 novembre 2034 (exclu) - 30 novembre 2035 (inclus)	87,26%
30 novembre 2035 (exclu) - 28 novembre 2036 (inclus)	85,44%
28 novembre 2036 (exclu) - 30 novembre 2037 (inclus)	83,62%
30 novembre 2037 (exclu) - 29 novembre 2038 (inclus)	81,80%

(1) Veuillez-vous référer au tableau récapitulant les principales caractéristiques financières en page 12 pour le détail des dates et des barrières.

(2) Les Taux de Rendement Annuels Nets ainsi que les gains ou pertes résultant de l'investissement sur ce titre de créance s'entendent sans prise en compte des commissions de souscription et/ou frais d'entrée, de rachat, d'arbitrage liés, le cas échéant, au contrat d'assurance-vie, de capitalisation, d'épargne retraite (individuel, ou collectif le cas échéant) ou au compte-titres, et fiscalité et prélèvements sociaux applicables, et hors défaut de paiement et faillite de l'Émetteur et du Garant et mise en résolution du Garant. Une sortie anticipée à l'initiative de l'investisseur (hors conditions de remboursement anticipé) se fera à un cours dépendant de l'évolution des paramètres de marché au moment de la sortie (niveau de l'Indice, taux d'intérêt, volatilité et primes de risque de crédit notamment) et pourra donc entraîner un risque de perte en capital partielle ou totale. Voir en page 2 pour la méthode de calcul des Taux de Rendement Annuels Nets.

MÉCANISME DE REMBOURSEMENT DU PRODUIT

Mécanisme de remboursement à la date d'échéance[1]

À la date de constatation finale (le 30 novembre 2038), si le mécanisme de remboursement automatique anticipé n'a pas été activé précédemment, on compare le niveau de clôture de l'Indice à son Niveau Initial[1].

- **Cas défavorable :** Si l'Indice clôture à un niveau strictement inférieur à 50% de son Niveau Initial[1], l'investisseur reçoit[2] à la date d'échéance, le 7 décembre 2038 :

Le capital initial diminué de l'intégralité de la baisse[3] enregistrée par l'Indice

(soit un Taux de Rendement Annuel Net[2] inférieur à -6,54%)

Dans ce scénario, l'investisseur subit une perte partielle ou totale du capital

- **Cas médian :** Si l'Indice clôture à un niveau strictement inférieur à 80% de son Niveau Initial[1] mais supérieur ou égal à 50% de ce même niveau, l'investisseur reçoit[2] à la date d'échéance, le 7 décembre 2038 :

Le capital initial

(soit un Taux de Rendement Annuel Net[2] de -1,00%)

- **Cas favorable :** Si l'Indice clôture à un niveau supérieur ou égal à 80% de son Niveau Initial[1], l'investisseur reçoit[2] à la date d'échéance, le 7 décembre 2038 :

Le capital initial

+

Un gain d'environ 0,02465% par jour calendaire écoulé depuis le 1 décembre 2026 (inclus),

soit environ 108,07397% du capital initial

(soit un Taux de Rendement Annuel Net[2] de 5,22%)

(1) Veuillez-vous référer au tableau récapitulant les principales caractéristiques financières en page 12 pour le détail des dates et des barrières.

(2) Les Taux de Rendement Annuels Nets ainsi que les gains ou pertes résultant de l'investissement sur ce titre de créance s'entendent sans prise en compte des commissions de souscription et/ou frais d'entrée, de rachat, d'arbitrage liés, le cas échéant, au contrat d'assurance-vie, de capitalisation, d'épargne retraite (individuel, ou collectif le cas échéant) ou au compte-titres, et fiscalité et prélèvements sociaux applicables, et hors défaut de paiement et faillite de l'Émetteur et du Garant et mise en résolution du Garant. Une sortie anticipée à l'initiative de l'investisseur (hors conditions de remboursement anticipé) se fera à un cours dépendant de l'évolution des paramètres de marché au moment de la sortie (niveau de l'Indice, taux d'intérêt, volatilité et primes de risque de crédit notamment) et pourra donc entraîner un risque de perte en capital partielle ou totale. Voir en page 2 pour la méthode de calcul des Taux de Rendement Annuels Nets.

(3) La baisse de l'Indice est l'écart entre son Niveau Initial[1] et son niveau de clôture à la date de constatation finale (le 30 novembre 2038) exprimé en pourcentage de son Niveau Initial[1].

ILLUSTRATION DU MÉCANISME DE REMBOURSEMENT DU PRODUIT

Les données chiffrées utilisées dans ces illustrations n'ont qu'une valeur indicative et informative, l'objectif étant de décrire le mécanisme du produit. Elles ne préjugent en rien de résultats futurs et ne sauraient constituer en aucune manière une offre commerciale. Les montants sont bruts, hors frais propres annuels et prélèvements sociaux et fiscaux applicables au cadre d'investissement, sauf défaut de paiement et faillite de l'Émetteur et sauf défaut de paiement, faillite et mise en résolution du Garant.

SCÉNARIO DÉFAVORABLE: Marché fortement baissier à long terme

Niveau de clôture de l'Indice en % de son Niveau Initial(1)

Valeur de remboursement du produit en % du capital initial

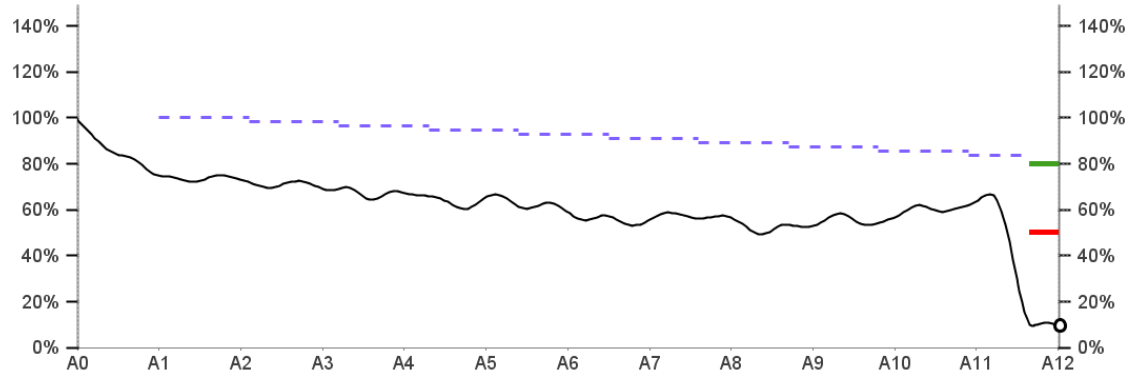

10%
(TRA Net(2) = -18,25%)

SCÉNARIO MÉDIAN: Marché baissier à long terme

Niveau de clôture de l'Indice en % de son Niveau Initial(1)

Valeur de remboursement du produit en % du capital initial

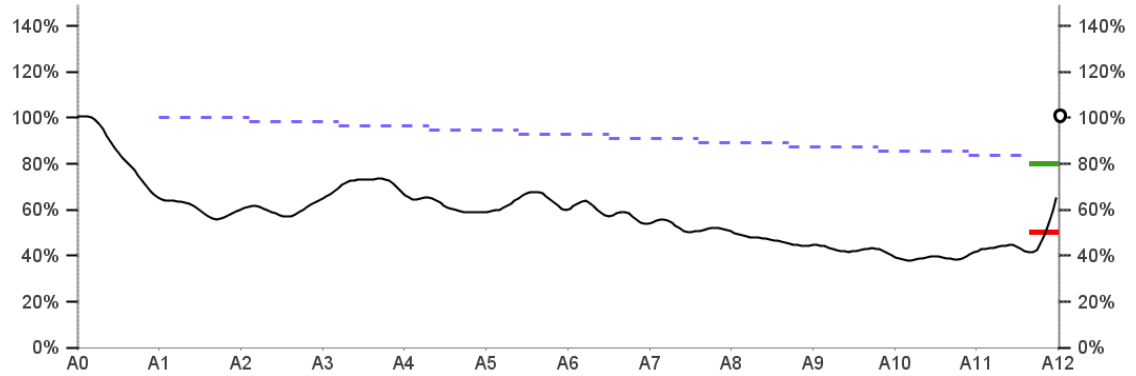

100%
(TRA Net(2) = -1,00%)

SCÉNARIO FAVORABLE: Marché haussier à court terme (mise en évidence du plafonnement des gains)

Niveau de clôture de l'Indice en % de son Niveau Initial(1)

Valeur de remboursement du produit en % du capital initial

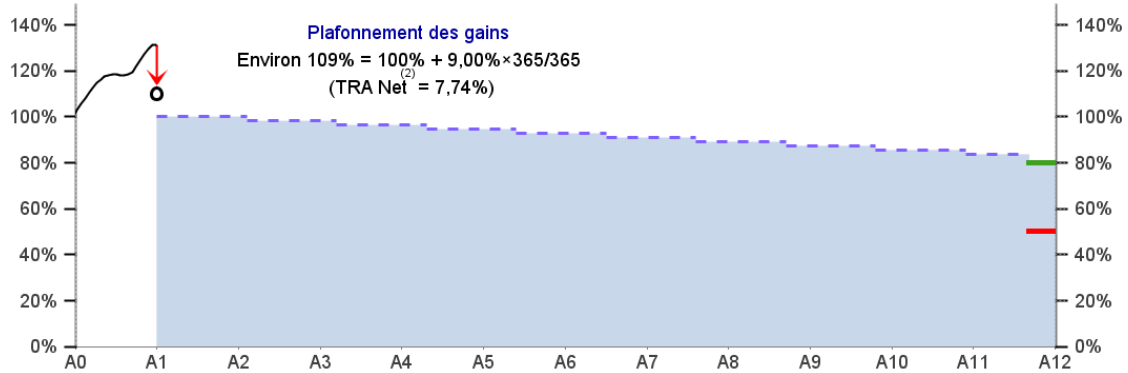

Évolution du niveau de clôture de l'Indice en % de son Niveau Initial(1)

Barrière de remboursement automatique anticipé(1)

Barrière de perte en capital à la date d'échéance(1) (50% du Niveau Initial(1))

Barrière de paiement des gains à la date d'échéance(1) (80% du Niveau Initial(1))

Fin de vie du titre de créance

Valeur de remboursement

A Année

Mécanisme de plafonnement des gains

(1) Veuillez-vous référer au tableau récapitulant les principales caractéristiques financières en page 12 pour le détail des dates et des barrières.

(2) Les Taux de Rendement Annuels Nets ainsi que les gains ou pertes résultant de l'investissement sur ce titre de créance s'entendent sans prise en compte des commissions de souscription et/ou frais d'entrée, de rachat, d'arbitrage liés, le cas échéant, au contrat d'assurance-vie, de capitalisation, d'épargne retraite (individuel, ou collectif le cas échéant) ou au compte-titres, et fiscalité et prélèvements sociaux applicables, et hors défaut de paiement et faillite de l'Émetteur et du Garant et mise en résolution du Garant. Une sortie anticipée à l'initiative de l'investisseur (hors conditions de remboursement anticipé) se fera à un cours dépendant de l'évolution des paramètres de marché au moment de la sortie (niveau de l'Indice, taux d'intérêt, volatilité et primes de risque de crédit notamment) et pourra donc entraîner un risque de perte en capital partielle ou totale. Voir en page 2 pour la méthode de calcul des Taux de Rendement Annuels Nets.

ILLUSTRATION DU MÉCANISME DE REMBOURSEMENT DU PRODUIT

SCÉNARIO DÉFAVORABLE: Marché fortement baissier à long terme

- À chaque date de constatation quotidienne[(1)], du 30 novembre 2027 (inclus) au 29 novembre 2038 (inclus), l'Indice clôture à un niveau strictement inférieur à la barrière de remboursement automatique anticipé[(1)]. **Le mécanisme de remboursement automatique anticipé n'est donc pas activé et le produit continue.**

- À l'issue des 12 années, à la date de constatation finale[(1)], l'Indice clôture à 10% de son Niveau Initial[(1)], soit en-dessous du seuil de 50% de son Niveau Initial[(1)]. **L'investisseur reçoit[(2)] alors le capital initial diminué de l'intégralité de la baisse[(3)] de l'Indice enregistrée à cette date, soit 10% de son capital initial. L'investisseur subit une perte en capital.**

- Dans ce scénario, le Taux de Rendement Annuel Net[(2)] est de -18,25%, équivalent à celui d'un investissement direct dans l'Indice.

- Dans le cas le plus défavorable où l'Indice céderait l'intégralité de sa valeur, la perte en capital serait totale et le montant remboursé nul.

SCÉNARIO MÉDIAN: Marché baissier à long terme

- À chaque date de constatation quotidienne[(1)], du 30 novembre 2027 (inclus) au 29 novembre 2038 (inclus), l'Indice clôture à un niveau strictement inférieur à la barrière de remboursement automatique anticipé[(1)]. **Le mécanisme de remboursement automatique anticipé n'est pas activé et le produit continue.**

- À l'issue des 12 années, à la date de constatation finale[(1)], l'Indice clôture à 65% de son Niveau Initial[(1)], soit en-dessous du seuil de 80% de son Niveau Initial[(1)] mais au-dessus du seuil de 50% de ce même niveau. **L'investisseur reçoit[(2)] alors son capital initial.**

- Dans ce scénario, le Taux de Rendement Annuel Net[(2)] est égal à -1,00% contre un Taux de Rendement Annuel Net[(2)] de -4,48% dans le cas d'un investissement direct dans l'Indice.

SCÉNARIO FAVORABLE: Marché haussier à court terme (mise en évidence du plafonnement des gains)

- Le 30 novembre 2027, soit à la 1ère date de constatation quotidienne[(1)], l'Indice clôture à un niveau supérieur ou égal à la barrière de remboursement automatique anticipé[(1)] (soit 134% dans cet exemple). **Le mécanisme de remboursement anticipé est par conséquent automatiquement activé.**

- L'investisseur reçoit[(2)] **le capital initial majoré d'un gain d'environ 0,02465% par jour calendaire écoulé depuis le 1 décembre 2026 (inclus), soit environ 109% du capital initial, ce qui représente un gain de 9% contre 34% pour un investissement direct dans l'Indice.**

- Dans ce scénario, le Taux de Rendement Annuel Net[(2)] est alors égal à 7,74% contre un Taux de Rendement Annuel Net[(2)] de 31,93% dans le cas d'un investissement direct dans l'Indice **du fait du mécanisme de plafonnement des gains.**

(1) Veuillez-vous référer au tableau récapitulant les principales caractéristiques financières en page 12 pour le détail des dates et des barrières.

(2) Les Taux de Rendement Annuels Nets ainsi que les gains ou pertes résultant de l'investissement sur ce titre de créance s'entendent sans prise en compte des commissions de souscription et/ou frais d'entrée, de rachat, d'arbitrage liés, le cas échéant, au contrat d'assurance-vie, de capitalisation, d'épargne retraite (individuel, ou collectif le cas échéant) ou au compte-titres, et fiscalité et prélèvements sociaux applicables, et hors défaut de paiement et faillite de l'Émetteur et du Garant et mise en résolution du Garant. Une sortie anticipée à l'initiative de l'investisseur (hors conditions de remboursement anticipé) se fera à un cours dépendant de l'évolution des paramètres de marché au moment de la sortie (niveau de l'Indice, taux d'intérêt, volatilité et primes de risque de crédit notamment) et pourra donc entraîner un risque de perte en capital partielle ou totale. Voir en page 2 pour la méthode de calcul des Taux de Rendement Annuels Nets.

(3) La baisse de l'Indice est l'écart entre son Niveau Initial[(1)] et son niveau de clôture à la date de constatation finale (le 30 novembre 2038) exprimé en pourcentage de son Niveau Initial[(1)].

PRÉSENTATION DU SOUS-JACENT

L'indice Morningstar Transatlantic Select 50 Decrement 50 Point GR EUR (code Bloomberg: MEGA50 Index) est un indice actions créé, calculé et publié par Morningstar depuis le 21 février 2023.

L'Indice sélectionne les 25 plus grandes capitalisations boursières flottantes américaines et les 25 plus grandes capitalisations boursières flottantes de la zone Euro.

A chaque date de rebalancement, les actions sont pondérées selon leur capitalisation boursière flottante au sein des deux régions de telle sorte que la pondération totale de chaque région soit de 50% au niveau de l'Indice. Par ailleurs, le poids maximal d'une action au niveau de l'Indice ne peut pas dépasser 15% (à la date de rebalancement).

La composition de l'Indice est revue semi-annuellement et les pondérations font l'objet d'un rebalancement trimestriel.

L'Indice est calculé en réinvestissant les dividendes bruts détachés par les actions qui le composent et en retranchant un prélèvement forfaitaire constant de 50 points d'indice par an, ce qui résulte donc, pour l'investisseur, en un rendement moindre que lorsque les dividendes sont réinvestis sans retranchement. Si les dividendes bruts distribués sont inférieurs (respectivement supérieurs) au niveau de prélèvement forfaitaire, la performance de l'Indice en sera pénalisée (respectivement améliorée) par rapport à un indice dividendes non réinvestis classique. La fréquence de déduction du prélèvement forfaitaire sur l'indice Morningstar Transatlantic Select 50 Decrement 50 Point GR EUR est journalière et est donc différente de la fréquence de distribution des dividendes des actions composant l'Indice.

Nous attirons votre attention sur le fait que le niveau de prélèvement forfaitaire constant de 50 points d'indice par an a été historiquement supérieur au niveau moyen des dividendes bruts annuels détachés par les actions composant l'Indice depuis 2016.

À titre illustratif, un niveau de prélèvement forfaitaire et constant de 50 points d'indice pour un niveau de l'indice Morningstar Transatlantic Select 50 Decrement 50 Point GR EUR à 873,02 points (niveau de l'Indice en date du 28 août 2026) correspond à 5,73% de la valeur de l'Indice à cette date. À titre d'information, le niveau moyen des dividendes bruts annuels détachés par les actions composant l'indice Morningstar Transatlantic Select 50 Decrement 50 Point GR EUR est en moyenne de 2,5% depuis 2016(4) (Source : Bloomberg au 31 août 2026).

La valeur des dividendes passés n'est pas un indicateur de la valeur des dividendes futurs.

Par ailleurs, si le montant annuel des dividendes réinvestis dans l'Indice est inférieur au prélèvement forfaitaire de 50 points, la méthode de prélèvement forfaitaire d'un montant fixe de 50 points aura un impact plus important sur la performance de l'Indice en cas de baisse de ce dernier. Ainsi, en cas de baisse des actions composant l'Indice, la baisse de l'Indice sera accélérée et amplifiée car le prélèvement forfaitaire, d'un niveau constant de 50 points d'indice, pèsera de plus en plus fortement, relativement au niveau de l'Indice.

La consultation de l'Indice est publique. Pour plus d'informations sur l'Indice, veuillez consulter le site de Morningstar : Morningstar Transatlantic Select 50 Decrement 50 Point GR EUR(1).

Pour une information en français, il est également possible de consulter à titre informatif uniquement le site : ZoneBourse | Morningstar Transatlantic Select 50 Decrement 50 Point GR EUR(2).

Pour plus d'informations concernant les indices à décréments, il est également possible de consulter à titre informatif uniquement le site :Indices à décrément : spécificités, atouts et inconvénients - AFPDB(3)

Certaines informations contenues sur cette page, notamment celles relatives à l'Indice, proviennent de sources externes. En outre, les éléments du présent document relatifs aux données de marché sont fournis sur la base de constatations effectuées à un moment précis et sont susceptibles de varier.

(1) https://indexes.morningstar.com/indexes/details/morningstar-transatlantic-select-50-FS0000I3V3?currency=EUR&variant=TR%20Decrement%2050%20Point&tab=overview

(2) https://zonebourse.com/icc/indice/MEGA50

(3) https://afpdb.org/indices-a-decrement-specificites-atouts-et-inconvenients/

(4) A titre d'information ce niveau correspond à la différence moyenne quotidienne des performances annuelles entre l'Indice de référence avec dividendes bruts réinvestis (ou « gross total return ») et l'indice de référence équivalent avec dividendes non-réinvestis (ou « price return ») sur 10 ans.

PRÉSENTATION DU SOUS-JACENT

Évolution de l'Indice Morningstar Transatlantic Select 50 Decrement 50 Point GR EUR entre le 26 août 2016 et le 26 août 2026.

Toutes les données précédant le 21 février 2023 sont le résultat de simulations de performances passées visant à reproduire le comportement qu'aurait eu l'Indice s'il avait été lancé dans le passé. Toutes les données suivant cette date sont le résultat de performances passées.

LES DONNÉES RELATIVES AUX PERFORMANCES PASSÉES ET/OU AUX SIMULATIONS DE PERFORMANCES PASSEES ONT TRAIT OU SE RÉFÈRENT À DES PÉRIODES PASSÉES ET NE SONT PAS UN INDICATEUR FIABLE DES PERFORMANCES FUTURES. CECI EST ÉGALEMENT VALABLE POUR CE QUI EST DES DONNÉES HISTORIQUES DE MARCHÉ.

Niveau de l'Indice (en points)

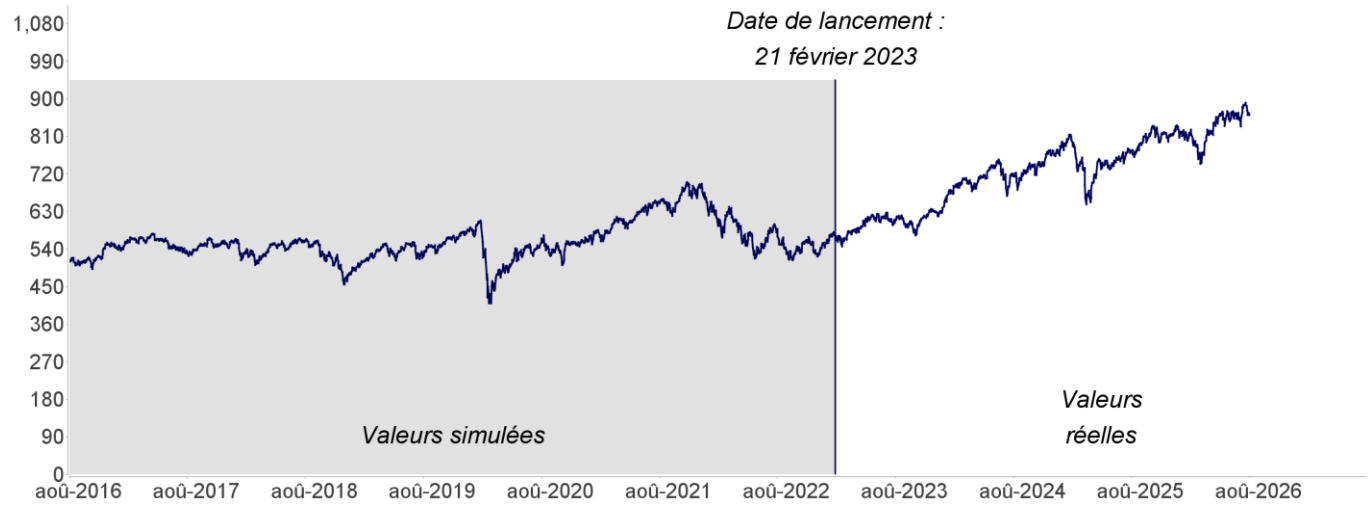

Performances cumulées et simulées	1 an	2 ans	5 ans	10 ans
Morningstar Transatlantic Select 50 Decrement 50 Point GR EUR	11,99%	21,02%	33,26%	69,82%

Source Bloomberg, au 30 août 2026

Répartition géographique de l'Indice[1]

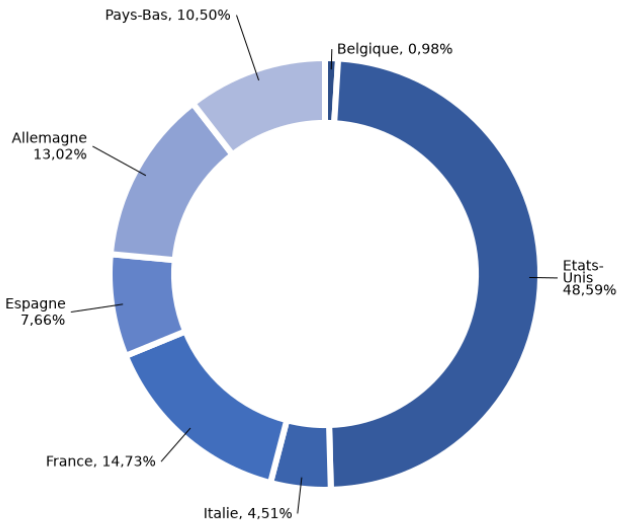

Source: Bloomberg et Morningstar au 28 août 2026

Principaux composants de l'Indice

Nom	Pays[1]	Poids dans l'Indice
ASML HOLDING NV	PAYS-BAS	8,71%
NVIDIA CORP	ETATS-UNIS	7,99%
APPLE INC	ETATS-UNIS	6,90%
MICROSOFT CORP	ETATS-UNIS	5,61%
AMAZON.COM INC	ETATS-UNIS	3,76%
SIEMENS AG	ALLEMAGNE	3,10%
ALPHABET INC	ETATS-UNIS	2,98%
SAP SE	ALLEMAGNE	2,94%
BANCO SANTANDER SA	ESPAGNE	2,78%
BROADCOM INC	ETATS-UNIS	2,59%

Source: Bloomberg et Morningstar au 28 août 2026

Certaines informations contenues sur cette page, notamment celles relatives à l'Indice, proviennent de sources externes. En outre, les éléments du présent document relatifs aux données de marché sont fournis sur la base de constatations effectuées à un moment précis et sont susceptibles de varier.

(1) La répartition est faite selon le domicile du siège social de l'entreprise. Cette répartition peut être différente de la répartition géographique utilisée par Morningstar, Pour plus d'information veuillez-vous référer aux règles du Rulebook disponible sur la page de l'Indice (https://indexes.morningstar.com/indexes/details/morningstar-transatlantic-select-50-FS0000I3V3?currency=EUR&variant=TR%20Decrement%2050%20Point&tab=overview)

Avantages

- Si à une date de constatation quotidienne[(1)], du 30 novembre 2027 (inclus) au 29 novembre 2038 (inclus), l'Indice clôture à un niveau supérieur ou égal à la barrière de remboursement automatique anticipé[(1)], **un mécanisme de remboursement anticipé est automatiquement activé** et l'investisseur reçoit[(2)] son capital initial majoré d'un gain d'environ 0,02465% par jour calendaire écoulé depuis le 1 décembre 2026 (inclus) (soit un Taux de Rendement Annuel Net[(2)] maximum de 7,74%).

- Si le mécanisme de remboursement automatique anticipé n'a jamais été activé et si à la date de constatation finale[(1)] l'Indice clôture à un niveau supérieur ou égal à 80% de son Niveau Initial[(1)], l'investisseur reçoit[(2)] alors à la date d'échéance[(1)] son capital initial majoré d'un gain d'environ 0,02465% par jour calendaire écoulé depuis le 1 décembre 2026 (inclus), soit une valeur de remboursement d'environ 208,07397% du capital initial (soit un Taux de Rendement Annuel Net[(2)] de 5,22% dans ce scénario).

- Si le mécanisme de remboursement automatique anticipé n'a jamais été activé et si à la date de constatation finale[(1)] l'Indice clôture à un niveau strictement inférieur à 80% mais supérieur ou égal à 50% de son Niveau Initial[(1)], l'investisseur reçoit[(2)] alors son capital initial (le Taux de Rendement Annuel Net[(2)] est alors de -1,00%).

Inconvénients liés au produit

- Le produit présente un risque de **perte en capital en cours de vie et à la date d'échéance[(1)]**. La valeur de remboursement du produit peut être inférieure au montant du capital initialement investi. Dans le pire des scénarios, **les investisseurs peuvent perdre la totalité de leur capital initialement investi**. En cas de revente des titres de créance avant la date d'échéance[(1)], il est impossible de mesurer a priori le gain ou la perte possible, le prix pratiqué dépendant alors des paramètres de marchés du jour. **La perte en capital peut être partielle ou totale**. Si le cadre d'investissement du titre de créance est un contrat d'assurance-vie, de capitalisation ou d'épargne retraite (individuel, ou collectif le cas échéant), le dénouement, ou le rachat partiel de celui-ci peut entraîner le désinvestissement des unités de compte adossées aux titres de créance avant leur date d'échéance[(1)].

- Le produit est également soumis au **risque lié à l'inflation**. Une inflation élevée dans la durée aura un impact négatif sur le rendement réel du produit.

- **L'investisseur est exposé à un éventuel défaut de paiement et de faillite (qui induit un risque de non-remboursement) ou à une dégradation de la qualité de crédit (qui induit un risque sur la valeur de marché du produit) de l'Émetteur ainsi qu'au risque de défaut de paiement, de faillite et de mise en résolution du Garant.**

- L'investisseur ne connaît pas à l'avance la durée exacte de son investissement qui peut varier de 1 à 12 ans.

- Le rendement du produit « DAILY DEGRESSIF TRANSAT NOVEMBRE 2026 » à la date d'échéance[(1)] est très sensible à une faible variation du niveau de clôture de l'Indice autour des barrières de 50% et 80% de son Niveau Initial[(1)] à la date de constatation finale[(1)].

- Dans un contexte de marché fortement baissier si le niveau de l'Indice est toujours strictement inférieur à la barrière de remboursement automatique anticipé[(1)] aux différentes dates de constatation quotidienne[(1)], le mécanisme de remboursement automatique anticipé ne sera jamais activé.

- L'investisseur peut ne bénéficier que d'une hausse partielle du niveau de clôture de l'Indice, du fait du **mécanisme de plafonnement des gains** (soit un Taux de Rendement Annuel Net[(2)] maximum de 7,74%).

(1) Veuillez-vous référer au tableau récapitulant les principales caractéristiques financières en page 12 pour le détail des dates et des barrières.

(2) Les Taux de Rendement Annuels Nets ainsi que les gains ou pertes résultant de l'investissement sur ce titre de créance s'entendent sans prise en compte des commissions de souscription et/ou frais d'entrée, de rachat, d'arbitrage liés, le cas échéant, au contrat d'assurance-vie, de capitalisation, d'épargne retraite (individuel, ou collectif le cas échéant) ou au compte-titres, et fiscalité et prélèvements sociaux applicables, et hors défaut de paiement et faillite de l'Émetteur et du Garant et mise en résolution du Garant. Une sortie anticipée à l'initiative de l'investisseur (hors conditions de remboursement anticipé) se fera à un cours dépendant de l'évolution des paramètres de marché au moment de la sortie (niveau de l'Indice, taux d'intérêt, volatilité et primes de risque de crédit notamment) et pourra donc entraîner un risque de perte en capital partielle ou totale. Voir en page 2 pour la méthode de calcul des Taux de Rendement Annuels Nets.

Inconvénients liés au sous-jacent

- **L'Indice est calculé en réinvestissant les dividendes détachés par les actions qui le composent et en retranchant un prélèvement forfaitaire constant de 50 points par an, ce qui résulte donc, pour l'investisseur, en un rendement moindre que lorsque les dividendes sont réinvestis sans retranchement.** Si les dividendes bruts distribués sont inférieurs (respectivement supérieurs) au niveau de prélèvement forfaitaire, la performance de l'Indice en sera pénalisée (respectivement améliorée) par rapport à un indice dividendes non réinvestis classique.

- **En cas de marché baissier, la baisse de l'Indice sera accélérée et amplifiée si le montant annuel des dividendes réinvestis dans l'Indice est inférieur au prélèvement forfaitaire de 50 points d'indice**, car le prélèvement forfaitaire, d'un niveau constant de 50 points d'indice, pèsera de plus en plus fortement, relativement au niveau de l'Indice.

- À titre de comparaison, un produit présentant les mêmes caractéristiques mais indexé à l'indice Morningstar Transatlantic Select 50 PR EUR (code Bloomberg : MEGA50PE Index) aurait un objectif de gain inférieur. **Le rendement plus important de « DAILY DEGRESSIF TRANSAT NOVEMBRE 2026 » n'est possible qu'en raison d'un risque de perte en capital également plus important.**

- **L'investisseur supporte le risque associé à un indice libellé en euro qui est composé, en partie ou en totalité, d'actions libellées dans une (ou des) devise(s) autre que l'euro (EUR).** En cas d'évolution défavorable du taux de change entre l'euro (EUR) et cette (ou ces) autre(s) devise(s), si cette (ou ces) autre(s) devise(s) perd(ent) de la valeur face à l'euro (EUR), la performance de l'Indice libellé en euro en sera pénalisée. Ce risque dépend généralement de facteurs sur lesquels ni l'Emetteur ni le Garant n'exercent aucun contrôle et qui ne peuvent pas être anticipés, tels que les évènements économiques et politiques ou encore l'offre et la demande de la (ou des) devise(s) concernée(s).

PRINCIPALES CARACTÉRISTIQUES FINANCIÈRES

FORME	**Titre de créance de droit français présentant un risque de perte en capital partielle ou totale en cours de vie et à la date d'échéance.** Bien que la formule de remboursement et le paiement des sommes dues par l'Émetteur au titre du produit soient garantis par le Garant, le produit présente un risque de perte en capital à hauteur de l'intégralité de la baisse enregistrée par l'Indice.
ÉMETTEUR	Citigroup Global Markets Holdings Inc.(1)
GARANT	Citigroup Inc.(1)
DEVISE	Euro (EUR - €)
CODE ISIN	FRC653110268
PÉRIODE DE COMMERCIALISATION	Du 22/09/2026 au 30/11/2026 (inclus). Une fois le montant de l'enveloppe atteint (50 000 000 EUR), la commercialisation du titre de créance « DAILY DEGRESSIF TRANSAT NOVEMBRE 2026 » peut cesser à tout moment sans préavis, avant le 30/11/2026, ce dont vous serez informé(e), le cas échéant, par le distributeur.
OFFRE AU PUBLIC	Offre ne donnant pas lieu à la publication d'un prospectus exclusivement (placement privé uniquement).
SOUS-JACENT	Indice Morningstar Transatlantic Select 50 Decrement 50 Point GR EUR, calculé en réinvestissant les dividendes bruts versés par les actions qui le composent et en déduisant un prélèvement forfaitaire de 50 points d'indice par an (code Bloomberg : MEGA50 Index; Sponsor: Morningstar)
ÉLIGIBILITÉ	Compte-titres dans le cadre d'une offre ne donnant pas lieu à la publication d'un prospectus exclusivement (placement privé uniquement), unité de compte d'un contrat d'assurance-vie, de capitalisation ou d'épargne retraite (individuel, ou collectif le cas échéant).
MONTANT MINIMUM DE SOUSCRIPTION	100 000 EUR, ou une sollicitation maximale de 149 investisseurs. Si le cadre d'investissement du produit est un contrat d'assurance-vie, de capitalisation ou d'épargne retraite (individuel, ou collectif le cas échéant) ce minimum d'investissement ne s'applique pas.
GARANTIE DU CAPITAL	**Pas de garantie en capital, ni en cours de vie, ni à la date d'échéance.**
VALEUR NOMINALE DU PRODUIT	1 000 EUR
PRIX D'ÉMISSION / DE SOUSCRIPTION	100% de la valeur nominale du produit
MONTANT DE L'ÉMISSION	50 000 000 EUR
NIVEAU INITIAL	Niveau de clôture de l'indice Morningstar Transatlantic Select 50 Decrement 50 Point GR EUR à la date de constatation initiale.
DATE D'ÉMISSION	22/09/2026
DATE DE CONSTATATION INITIALE	30/11/2026
DATE DE CONSTATATION FINALE	30/11/2038
DATE D'ÉCHÉANCE	07/12/2038 (en l'absence de remboursement automatique anticipé)
DATES DE CONSTATATION QUOTIDIENNE	Chaque jour de négociation compris entre le 30/11/2027 (inclus) et le 29/11/2038 (inclus).
DATES DE REMBOURSEMENT AUTOMATIQUE ANTICIPÉ	Le 5ème jour ouvré suivant la date de constatation quotidienne.
BARRIÈRE DE REMBOURSEMENT AUTOMATIQUE ANTICIPÉ	La barrière de remboursement automatique anticipé est fixée à 100% du Niveau Initial à la 1ère date de constatation quotidienne, soit le 30/11/2027 et sera ensuite égale au niveau indiqué dans le tableau en page 4, selon la date de constatation quotidienne correspondante.
BARRIÈRE DE PAIEMENT DES GAINS À LA DATE D'ÉCHÉANCE	80% du Niveau Initial de l'Indice
BARRIÈRE DE PERTE EN CAPITAL À LA DATE D'ÉCHÉANCE	50% du Niveau Initial de l'Indice
MARCHÉ SECONDAIRE	Citigroup Global Markets Europe AG peut proposer, dans des conditions normales de marché, quotidiennement des prix indicatifs pendant toute la durée de vie du produit. Cf. le paragraphe « Rachat à l'initiative de l'investisseur » dans la section Avertissement en page suivante.
COMMISSION	Citigroup Global Markets Europe AG et/ou ses affiliés paiera une commission calculée sur le montant des titres de créance effectivement placés. La commission est incluse dans le prix d'achat des titres de créance et n'excédera pas 1,00% TTC par an multiplié par la durée maximale des titres de créance. L'intégralité de la commission sera versée en un ou plusieurs paiements après la fin de la période de commercialisation et sera acquise de manière définitive par les intermédiaires financiers, quelle que soit la durée de détention des Titres de créance par les investisseurs. Les détails de ces commissions sont disponibles sur demande effectuée auprès du distributeur ou de l'Émetteur.
AGENT DE CALCUL	Citigroup Global Markets Limited ("**CGML**"), ce qui peut être source de conflit d'intérêts. Les conflits d'intérêts qui peuvent être engendrés seront gérés conformément à la réglementation applicable.
COTATION	Marché officiel de la Bourse de Luxembourg (marché réglementé).
DROIT APPLICABLE	Droit français
PERIODICITE ET PUBLICATION DE LA VALORISATION	Les prix bid indicatifs seront publiés quotidiennement et tenus à la disposition du public en permanence sur Bloomberg et Reuters
DOUBLE VALORISATEUR	Une double valorisation est établie tous les 15 jours par FINALYSE. Cette société est un organisme indépendant distinct et non lié financièrement à une entité de CITIGROUP.

(1) Citigroup Global Markets Holdings Inc. : Standard & Poor's A / Moody's A2 / Fitch AA-. Citigroup Inc. : Standard & Poor's BBB+ / Moody's A3 / Fitch A. Notations en vigueur au moment de la rédaction de la présente brochure le 31 août 2026. Ces notations peuvent être révisées à tout moment par les agences de notation et ne sont pas une garantie de solvabilité du Garant et de l'Émetteur. Elles ne sauraient constituer un argument de souscription au titre de créance.

AVERTISSEMENT

Le présent document est un document non contractuel et non réglementaire à caractère promotionnel. Il est destiné à être utilisé dans le cadre d'une offre ne donnant pas lieu à la publication d'un prospectus exclusivement (placement privé uniquement) et de ce fait n'a pas été soumis à l'Autorité des Marchés Financiers. Ce produit est un produit complexe qui peut être difficile à comprendre.

Le produit s'inscrit dans le cadre de la diversification du patrimoine global des investisseurs et n'est pas destiné à en constituer la totalité.

Les principales caractéristiques du produit figurant aux présentes n'en sont qu'un résumé. Les investisseurs sont invités, avant toute décision d'investissement, à prendre connaissance de la documentation juridique du produit telle que renseignée à la rubrique "Disponibilité du Prospectus" ci-après et à lire attentivement la rubrique facteurs de risques du Prospectus de Base relatif au produit. En cas d'incohérence entre ce document et la documentation juridique du produit, cette dernière prévaudra.

Il appartient aux investisseurs de comprendre les risques, les avantages et inconvénients liés à un investissement dans le produit et de prendre une décision d'investissement seulement après avoir consulté, s'ils l'estiment nécessaire, leurs propres conseils (juridiques, financiers, fiscaux, comptables ou tout autre) pour s'assurer de la compatibilité d'un investissement dans le produit notamment avec leur situation financière. Ils ne sauraient s'en remettre à une quelconque entité de Citigroup pour cela. Ces dernières ne sauraient être considérées comme fournissant un conseil en investissement ou un conseil d'ordre juridique, fiscal ou comptable. Citigroup ne peut être tenu responsable des conséquences financières, juridiques, fiscales ou autre résultant d'un investissement direct ou indirect dans le produit.

Disponibilité du Prospectus : La documentation juridique du produit qui en décrit l'intégralité des modalités est composée des Conditions Définitives (Issue Terms) rédigées dans le cadre du Prospectus de Base dénommé "GMI Base Prospectus" approuvé et publié le 17 novembre 2025 (tel que complété ou modifié par ses suppléments). Le Prospectus de Base (en ce compris, ses suppléments) a fait l'objet d'une approbation de la part de la Commission de Surveillance du Secteur Financier (la "CSSF") et a été notifié à l'Autorité des Marchés Financiers. **L'approbation du Prospectus de Base par la CSSF ne doit pas être considérée comme un avis favorable de la part de la CSSF d'investir dans le produit.** Le Prospectus de Base, les suppléments à ce Prospectus de Base et les Conditions Définitives (Issue Terms) sont également disponibles sur le site https://www.citivelocity.com/citifirst/fr, à l'adresse https://www.citivelocity.com/citifirst/fr/product?ISIN=FRC653110268/ et sur le site de la Bourse de Luxembourg (www.luxse.com) ou peuvent être obtenus gratuitement auprès de Citigroup Global Markets Europe AG (« CGME ») à l'adresse Citigroup Global Markets Europe AG, Reuterweg 16, 60323 Frankfurt am Main, Allemagne sur simple demande. Des suppléments complémentaires au Prospectus de Base pouvant éventuellement être adoptés avant la clôture de la période d'offre ou l'admission aux négociations du produit sur un marché réglementé, les investisseurs sont invités à se référer au site https://www.citivelocity.com/citifirst/fr/documentation-legale où de tels suppléments seront publiés avant de prendre leur décision d'investissement. Le Prospectus de Base et ses suppléments déjà publiés sont aussi accessibles sur ce site. **Dans le cas où un ou plusieurs suppléments sont adoptés pendant la période de commercialisation, les Conditions Définitives seront modifiées et réitérées, dès lors que le(s) supplément(s) pertinent(s) s'y réfère(nt) directement. Les Conditions Définitives modifiées et réitérées seront publiées en remplacement des Conditions Définitives initiales.**

Disponibilité du document d'informations clés : Le document d'informations clés (DIC) relatif à ce produit peut être consulté et téléchargé à l'adresse https://www.regxchange.com/trades/kid?id=FRC653110268&lang=FR&jurisdiction=FR.

Garant : Le produit bénéficie d'une garantie de Citigroup Inc. ("Citigroup"), (le « Garant »). Le paiement à la date convenue de toute somme due par l'Émetteur au titre du produit est garanti par le Garant. En conséquence, l'investisseur supporte un risque de crédit sur le Garant.

Rachat à l'initiative de l'investisseur : Dans des conditions normales de marché, CGME a l'intention de racheter le titre de créance, sans que cela ne constitue un engagement ferme de sa part, aux investisseurs désireux de revendre ce dernier avant son échéance effective à un prix déterminé en fonction des paramètres de marché (qui pourrait être inférieur à sa valeur nominale). La fourchette achat-vente indicative applicable par CGME en cas de revente avant l'échéance finale, sera, dans des conditions normales de marché et en fonction de la proximité des barrières, de 1%, sous réserve de son droit de modifier à tout moment cette fourchette. Néanmoins, CGME se réserve le droit notamment en cas d'événements perturbateurs (incluant de manière non limitative un dérèglement de marché ou une détérioration de la qualité de crédit de l'Émetteur), de ne pas racheter tout ou partie du titre de créance aux porteurs, ce qui rendrait la revente de celui-ci impossible.

Frais, fiscalité et prélèvements sociaux applicables au contrat d'assurance : L'ensemble des données est présenté hors commission de souscription et/ou frais d'entrée, de rachat, d'arbitrage et de gestion liés au contrat d'assurance-vie, de capitalisation ou d'épargne retraite (individuel, ou collectif le cas échéant) et/ou fiscalité et prélèvements sociaux applicables audit contrat. Il est précisé que l'entreprise d'assurance d'une part, l'Émetteur et le Garant d'autre part, sont des entités juridiques distinctes. La remise de ce document n'entraîne en aucune manière une obligation implicite de quiconque de mise à jour des informations qui y figurent.

Conflit d'intérêts : CGME, CGML ou leurs affiliées, filiales et participations respectives, collaborateurs ou clients peuvent soit avoir un intérêt, soit détenir ou acquérir des informations sur tout instrument financier, indice ou marché mentionné aux présentes qui pourrait engendrer un conflit d'intérêts potentiel ou avéré.

Restriction de vente : Il appartient à chaque investisseur de s'assurer qu'il est autorisé à investir dans le produit.

Restrictions permanentes de vente aux Etats-Unis : Les titres décrits aux présentes sont des titres faisant l'objet de restrictions permanentes aux Etats-Unis et n'ont pas fait ni ne feront l'objet d'un enregistrement en vertu de la loi américaine sur les valeurs mobilières de 1933 (U.S. SECURITIES ACT of 1933), telle que modifiée (la "Loi Américaine sur les Valeurs Mobilières") et ne peuvent à aucun moment, être la propriété légale ou effective d'une "US Person" tel que ce terme est défini dans la Loi Américaine sur les Valeurs Mobilières et par voie de conséquence, sont offerts et vendus hors des Etats-Unis à des personnes qui ne sont pas des ressortissants des Etats-Unis sur le fondement de la Règlementation S (Reg S) de la Loi Américaine sur les Valeurs Mobilières.

Agréments : CGML est une société autorisée par la Prudential Regulation Authority et régulée par la Financial Conduct Authority et la Prudential Regulation Authority et a son siège social au 33 Canada Square, Canary Wharf, Londres E14 5LB. CGME est une société autorisée par la Bundesanstalt für Finanzdienstleistungsaufsicht (BAFIN) et a son siège social au Reuterweg 16, 60323 Francfort (Main), Allemagne. Citigroup Inc. est une société holding bancaire au sens de la loi américaine Bank Holding Company Act de 1956 enregistrée auprès du Conseil des gouverneurs de la Réserve fédérale (Federal Reserve) et soumise à son examen.

Avertissement relatif à Morningstar : Morningstar Transatlantic Select 50 Decrement 50 Point GR EUR est une marque de service de Morningstar et a fait l'objet d'une licence d'utilisation à certaines fins au profit de Citigroup et ses affiliés. Le produit DAILY DEGRESSIF TRANSAT NOVEMBRE 2026 n'est pas parrainé, approuvé, vendu ni promu par Morningstar et Morningstar ne donne aucune appréciation quant à l'opportunité d'investir dans le produit DAILY DEGRESSIF TRANSAT NOVEMBRE 2026.

Citi et Citigroup sont des marques déposées de Citigroup Inc ou de ses filiales utilisées et déposées dans le monde entier ® tous droits réservés - 2026.

© GettyImages – Tous droits réservés

ZENITH
CAPITAL

ZENITH CAPITAL
Siège social : 9/13 rue Myron Herrick 75008 Paris
825 346 067 R.C.S. Paris